

	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RACQUINGHEM					
	Séance du 27 mars 2025					
L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars le Conseil Municipal de la Ville de Racquinghem légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est assemblé en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEMAIRE, Maire de RACQUINGHEM						
Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	14	Votants :	18
Présents :	DEMAIRE Jean-Luc, ANDRZEJEWSKI Stéphanie, ANSEL Jean-Pierre, BAUDUIN Astrid, BULTEL René, CHARLET Christophe, CLERMONT Sabine, DELOUX Claude, DUFRENNE Yoan, GAMBLIN Francis, GRIOCHE Christelle, HANNOTEL José, LAMOOT Véronique et PRUVOST Sébastien					
Excusés :	DUBOIS Colette ayant donné procuration à BULTEL René, MAGNIER Zlata ayant donné procuration à BAUDUIN Astrid, PLOCKYN Stéphanie ayant donné procuration à LAMOOT Véronique et PRUVOST Wulfran ayant donné procuration à DUFRENNE Yoan					
Absente :	SANTINI Sophie					
Secrétaire :	DUFRENNE Yoan					

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Délibération 12/2025 : Vote du taux des 3 taxes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote donc le taux des 3 taxes comme suit pour 2025 :

- Taxe foncière bâtie : 41,31 %
- Taxe foncière non bâtie : 43,50 %
- Taxe d'habitation : 12,06 %

Adoption à l'unanimité

Délibération 21/2025 : Commune – Reprise anticipée des résultats 2024

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats budgétaires avant l'adoption du compte financier unique, à condition de justifier cette reprise par des documents financiers précis. Les résultats anticipés sont inscrits au budget primitif de la commune, et toute différence constatée lors de l'adoption du compte financier unique doit être régularisée avant la fin de l'exercice suivant.

Les résultats de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Section d'investissement :

Résultats reportés (excédent)	309 073,40 €		
Dépenses	309 993,92 €	Recettes	389 972,22 €
Résultat de clôture	389 051,70 €		

Section de fonctionnement :

Résultats reportés (excédent)	416 314,56 €		
Part affectée à l'investissement	- 316 314,56 €		
Dépenses	1 338 519,70 €	Recettes	1 614 563,13 €
Résultat de clôture	376 043,43 €		

Excédent de financement 389 051,70 €

RAR Dépenses	24 613,23 €
RAR Recettes	81 303,80 €
Excédent total de financement	307 747,90 €

Adoption à l'unanimité (Monsieur le Maire étant sorti pour la reprise anticipée des résultats)

Affectation au compte 1068 (recette d'investissement) :	276 043,43 €
Affectation au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) :	100 000,00€

Adoption à l'unanimité

ALSH - Compte financier unique (CFU) 2024

Section d'investissement :

Résultats reportés (excédent)	1 206,37 €		
Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Résultat de clôture	1 206,37 €		

Section de fonctionnement :

Résultats reportés (excédent)	12 395,31 €		
Dépenses	134 947,21 €	Recettes	141 024,44 €
Résultat de clôture	18 472,54 €		

Excédent de financement	1 206,37 €
Excédent total de financement	1 206,37 €

Adoption à l'unanimité (Monsieur le Maire étant sorti pour le vote du CFU)

Affectation au compte 1068 (recette d'investissement) :	2 000,00 €
Affectation au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) :	16 472,54 €

Adoption à l'unanimité

Commune – Budget primitif

Investissement : budget équilibré à 938 538,71 €
 Fonctionnement : budget équilibré à 1 537 203,47 €

Adoption à l'unanimité

ALSH – Budget primitif

Investissement : budget équilibré à 3 206,37 €
 Fonctionnement : budget équilibré à 138 985,00 €

Adoption à l'unanimité

Délibération 13/2025 : Demande de subvention – Recettes provenant des amendes de police – Sécurisation de la RD 943

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Ministère de l'Intérieur pour sécuriser la RD 943 avec des feux tricolores intelligents, projet estimé à 51 630 € HT.

Adoption à l'unanimité

Délibération 14/2025 : Délégation de manifestations au Comité des Fêtes de Racquinghem

Le Conseil Municipal autorise la commune à mandater le Comité des Fêtes pour organiser la fête nationale, les manifestations de la ducasse et le repas du Téléthon, et permet au maire de signer les documents nécessaires.

Adoption à l'unanimité

Délibération 15/2025 : Modification du règlement de l'espace cinéraire

Le Conseil Municipal valide les modifications apportées au règlement de l'espace cinéraire concernant les horaires et le jardin du souvenir

Adoption à l'unanimité

Délibération 16/2025 : Demandes de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire a présenté trois demandes de subvention exceptionnelle de la part des associations Express&Dance, Force de vaincre, et Bien Vivre aux Bruyères.

Après examen, la commission des finances a décidé de ne pas accorder ces subventions. Le Conseil Municipal a validé cette décision.

Adoption à la majorité

Délibération 17/2025 : Rue des Sapins – Déclassement du domaine public et vente de terrain

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de déclasser et désaffecter une parcelle boisée de 185,28 m², jugée inutile pour le service public, afin de la vendre à Monsieur et Madame DEWEILDE pour 1 000 €.

Le maire est autorisé à effectuer les démarches nécessaires pour finaliser cette vente, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge des acquéreurs.

Adoption à la majorité.

Délibération 18/2025 : Convention de partenariat pour l'accès des points lecture aux services de la Médiathèque Départementale du Pas de Calais (2025-2028)

La commune de Racquinghem décide de signer **DECIDE** de signer une convention de partenariat ayant pour objet l'accès des points lecture aux services de la Médiathèque Départementale du Pas de Calais, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2028.

Adoption à l'unanimité

Délibération 19/2025 : CAPSO – Aide à l'accession à la propriété des jeunes ménages primo-accédants pour l'année 2025 et 2026

Depuis 2017, l'aide à l'accession à la propriété de la CAPSO a soutenu plus de 606 ménages. En 2024, 31 communes ont rejoint cette initiative, permettant à 22 ménages de bénéficier du dispositif.

Le conseil communautaire a décidé de prolonger cette aide pour 2025-2026, avec des critères spécifiques pour les bénéficiaires, incluant l'âge, le type de bien et les travaux à réaliser.

La commune a fixé une subvention de 2 000 € par logement pour 5 dossiers par an, validant l'éligibilité des dossiers à partir du 1er janvier 2025.

Adoption à l'unanimité

Délibération 20/2025 : Centre de Gestion du Pas-de-Calais - Convention relative aux conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation des marchés publics

Le Conseil Municipal de Racquingham autorise le maire à signer une convention avec le CDG 62 pour accéder gratuitement à une plateforme de dématérialisation des marchés publics, valable pour trois ans avec renouvellement tacite.

Adoption à l'unanimité